EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n° 2025/81

Nombre de délégués
Titulaires en exercice : 35
Titulaires présents : 25
Suppléants votants : 00
Procurations : 07
Votants : 32

Pour : 32
Contre : 00
Abstentions : 00

L'an deux mille vingt-cinq, le sept octobre à dix-huit heures et trente minutes,
Le Conseil de la Communauté de Communes « Pays de Nexon - Monts de Châlus » dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la salle polyvalente de Meilhac, sous la présidence de M. DEXET Emmanuel, Président.
Date de convocation du Conseil Communautaire : 30 septembre 2025

TITULAIRES PRESENTS : M. DEXET Emmanuel (procuration de Mme BELAIR Florence), M. RICHIGNAC Guillaume (procuration de Mme Eliane JACQUEMENT), M. BREZAUDY Alain, Mme MAYOUSSE Martine, M. BROUSSE Hervé, Mme DESSEX Martine, M. CAILLOT Alain (procuration de M. BONNAT Christian), M. DESROCHE Christian, Mme PRADIER Claudine, M. DEVARISSIAS Philippe, M. GOUDIER Jean-Louis, M. CHAMINADE Gérard, M. GAYOT Loïc, M. MASSY Jean-Marie (procuration de M. ESCOUBEYROU Pascal), M. GERVILLE-REACHE Fabrice, Mme LACORRE Valérie, M.CARPE Jean-Christophe, Mme LANTERNAT Floriane (procuration de M. LE GOFF Jean), Mme LACOTE Bernadette, M. GARNICHE Roland, M. BARRY Jacques, Mme CHEYRONNAUD Céline (procuration de M. MARCELLAUD Didier), M. DARGENTOLLE Georges (procuration de Mme HILAIRE-GENIN Karine), M. DELOMENIE Bernard, M DOGNON Jean-Bernard,

SUPPLEANTS PRESENTS : Mme ARNAUD Claudine, Mme LACOURARIE Bernadette.

EXCUSES : Mme JACQUEMENT Eliane, M. BONNAT Christian, Mme BELAIR Florence, M. ESCOUBEYROU Pascal, M. LE GOFF Jean, M. JAVERLIAT Louis, M. MARCELLAUD Didier, Mme HILAIRE-GENIN Karine, M. CUILLERDIER Simon, Mme VALLADE Sylvie.

SECRETAIRE : Mme LACOTE Bernadette

Objet : Convention de servitude de passage, de raccordement et d'entretien d'une canalisation d'eaux pluviales pour la Société LEGRAND dans le cadre des travaux de la cuisine centrale portés par l'EPHAD de Châlus.

Exposé :

Le Président explique que dans le cadre de l'installation de la cuisine centrale de l'EPHAD de Châlus, l'EPHAD a sollicité la société LEGRAND, la commune de Châlus et la Communauté de connues Pays de Nexon – Monts de Châlus en vue de la mise en place des réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées de la cuisine centrale.

Après échanges avec les différentes parties et accord, il convient de conclure plusieurs servitudes entre les différentes parties. L'une d'elle concerne la communauté de communes. Il s'agit d'une servitude de passage, de raccordement et d'entretien d'une canalisation d'eaux pluviales pour la société LEGRAND. Cette canalisation rejoint un exutoire dans un fossé existant appartenant à la communauté de communes.

La société LEGRAND entretiendra cette canalisation à ses frais.

Délibération :

Vu le Code général des propriétés des personnes publiques, et notamment son article L. 2122-4,

Vu le Code civil, notamment les articles 637, 639, 649 et 650 annonçant le principe de servitudes dites d'utilité publique,

Considérant la nécessité de constituer, au profit de la société LEGRAND, une servitude de passage, de raccordement et d'entretien d'une canalisation d'eaux pluviales, dans le cadre de la construction de la cuisine central de l'EPHAD de Châlus.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** la servitude de passage, de raccordement et d'entretien d'une canalisation d'eaux pluviales pour la Société LEGRAND dans le cadre des travaux de la cuisine centrale portés par l'EPHAD de Châlus.
- **autorise** Monsieur le Président à la convention de servitude afférente.

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture
le :
Publié ou notifié
le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus au registre sont les signatures.
Pour copie conforme : En Mairie, le 07 octobre 2025.

Le Président,
Emmanuel DEXET